



Chamblon, le 7 août 2026

Chamblon, le 12 août 2026

ERRATUM

CONSEIL GENERAL
DE CHAMBLON

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de Chamblon sont convoqués à l'assemblée du Conseil général le

lundi 14 septembre 2026 à 19h30 précises

à la salle du Conseil général (Maison de Commune – Rue du Village 1)

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2026 ;
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications de la Présidente ;
5. Communications de la Municipalité ;

Ordre du jour :

6. **Constitution et Organisation du Conseil Général**
Commission de recours et taxes : nomination de 1 suppléant
Commission d'urbanisme : nomination de 2 suppléants
Responsable : Lise Hofmann, Présidente du Conseil Général ;
7. **Préavis municipal n° 02/26** relatif à l'adoption d'un Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
8. **Préavis municipal n° 04/26** relatif aux autorisations générales pour la législature 2026-2031
Responsable : Christian Calame, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
Le préavis municipal n° 04/26 relatif aux autorisations générales pour la législature 2026-2031, figurant sur la convocation adressée par voie postale, est reporté à la séance du Conseil général du 7 décembre 2026 et ne sera pas traité lors de la séance du 14 septembre 2026.
9. **Préavis municipal n° 07/26** relatif à l'adoption du Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
Responsable : Jonathan Marendaz, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
10. **Préavis municipal n° 08/26** relatif à l'arrêté d'imposition 2027
Responsable : Christian Calame, Syndic
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;

11. **Préavis municipal n° 09/26** relatif à une demande de crédit pour des travaux d'amélioration du réseau d'eau sous-pressure (création d'une nouvelle conduite Réservoir-Village)

Responsable : Jean-Pierre Blanc, Municipal

Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;

12. Interventions individuelles :

- a) Les questions, remarques et interventions courantes peuvent être présentées librement.
- b) Les interventions nécessitant une préparation particulière ou une recherche préalable sont à annoncer, dans la mesure du possible, avant la séance. Elle peuvent être adressées à la Présidente du Conseil général par courriel à presidence.cg@chamblon.ch ou par courrier à Madame Lise Hofmann, Rue du Village 21 à 1436 Chamblon. Ces demandes sont souhaitées au plus tard jusqu'au vendredi 4 septembre 2026, afin de permettre leur préparation.
- c) Toute **absence** est à annoncer dès que possible et, au plus tard **avant le début de la séance**, à la Secrétaire du Conseil général, par courriel à : secretaire.cg@chamblon.ch, ou à défaut, au bureau communal par téléphone au 024 445 35 75 ou par courriel à : adm@chamblon.ch

Pour le bureau du Conseil



Les procès-verbaux ainsi que les préavis peuvent être consultés sur le site internet www.chamblon.ch ou demandés au Greffe municipal. Ces derniers ne seront pas lus lors de la séance.